

Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce dix-neuvième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

D. DALY,
Secrétaire.



PROVINCE }
DU } *ELGIN ET KINCARDINE*
Canada }

VICTORIA, par la Grâce de *DIEU*,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

Proclamation du 8 Mars, continuant le Parlement au 24 Avril 1847.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de *Montréal*, qui devait commencer et être tenue le quinzième jour de Mars courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour de Janvier dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au quinzième jour de Mars courant, auquel tems vous étiez tenus, et il vous était enjoint de paraître en Notre Cité de *Montréal*: Sachez

donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Samedi, le vingt-quatrième jour d'Avril maintenant prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce huitième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,

FELIX FORTIER,
C. C. C.



PROVINCE }
DU } *ELGIN ET KINCARDINE*
Canada }

VICTORIA, par la Grâce de *DIEU*,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du *Canada*, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite

Proclamation du 15 Avril, convoquant le Parlement pour le 2 Juin, 1847, pour la dépeche des affaires.